

7

LOUVRE

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 14 mars 2024

DELIBERATION

Modification du règlement d'utilisation du jardin des Tuileries pour l'organisation de manifestations culturelles, festives et professionnelles

Vu l'article 17-17° du règlement n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la modification du règlement d'utilisation du jardin des Tuileries pour l'organisation de manifestations culturelles, festives et professionnelles et en autorise la signature par la Présidente-directrice.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration